



Adoption de l'enfant mineur de son conjoint.

Par **Kfeole**, le **27/01/2021** à **11:36**

Bonjour,

Je suis français résident au au Cameroun depuis décembre 2017, marié à une Camerounaise dont je souhaite adopter la fille qui va avoir 17 ans au cours de cette année 2021.

Merci de m'indiquer la procédure à suivre.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **27/01/2021** à **11:52**

bonjour,

la fille de votre épouse a-t-elle déjà été reconnue par son père ?

salutations

Par **Kfeole**, le **27/01/2021** à **12:15**

Il y'a le nom de son père sur l'acte de naissance.

Par **Visiteur**, le **27/01/2021 à 13:42**

Bonjour

Le Cameroun n'a pas signé la Convention de la Haye du 29 mai 1993 sur la protection des Enfants et la Coopération en matière d'adoption internationale.

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/adopter-a-l-etranger/le-processus-de-l-adoption-internationale/le-cho/adoption-au-cameroun>

Par **amajuris**, le **27/01/2021 à 17:30**

bonjour,

si l'enfant a déjà un père, ce ne pourra être qu'une adoption simple.

l'enfant étant mineur, il vous faudra l'accord du père.

l'adoption simple ne permet pas d'obtenir la nationalité française

comme vous résidez au cameroun, le plus simple est de vous renseigner auprès d'un consulat de France.

salutations

Par **nihilscio**, le **27/01/2021 à 17:38**

Bonjour,

Il faudra surtout se renseigner sur la loi camerounaise en matière d'adoption parce que c'est celle qui s'applique aux ressortissants camerounais sur le territoire du Cameroun.

Par **Kfeole**, le **27/01/2021 à 18:28**

Je vous remercie, je vais voir pour une adoption simple ici au Cameroun et faire une exequatur en France. L'enfant est Camerounaise à la base.

Par **Visiteur**, le **27/01/2021 à 22:09**

Je pense que le lien que je vous ai mis plus haut résume bien.